In Extenso

FEDERATION DU BTP DE L'ORNE
21 Avenue de Basingstoke
61002 – ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2016



In Extenso Orne

30, rue d'Alençon - Condé / Sarthe
BP 321 - 61009 Alençon cedex
Tél. : 02 33 80 27 27
Fax : 02 33 32 88 11
alencon@inextenso.fr

Deloitte

S.A.S. au capital de 105 000 € - 308 174 333 RCS Alençon - TVA intracommunautaire FR 06 308 174 333
Siège social : 30, rue d'Alençon - 61250 Condé s/Sarthe
Inscrite au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de la région de Rouen-Normandie
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Caen

FEDERATION DU BTP DE L'ORNE
21 Avenue de Basingstoke
61002 – ALENCON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES 2016

In Extenso
Orne

30 Rue d'Alençon
CONDE SUR SARTHE
BP 321
61009 ALENCON CEDEX

In Extenso

FEDERATION DU BTP DE L'ORNE
Siège social : 21, avenue de Basingstoke

61002 – ALENÇON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux membres de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de votre Fédération, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Conformément à la loi N°2008-789 du 20 août 2008, votre Fédération est tenue de respecter les obligations comptables et en particulier celle de la comptabilité selon les engagements, tel que décrit en page 4 dans l'annexe des comptes annuels. Nous nous sommes assurés de la correcte application des obligations comptables et en particulier le rattachement des produits et charges sur l'exercice 2016.

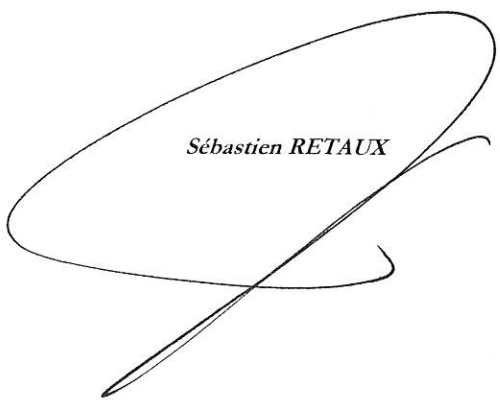
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

ALENCON, le 19 septembre 2017
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE



PROJET COMPTES ANNUELS CLOS AU 31 DECEMBRE 2016

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

BILAN

Actif	31/12/2016			31/12/2015	Passif	31/12/2016	31/12/2015
	Brut	Amortissement et dépréciation	Net	Net			
Actif immobilisé (I)	**757 720**	**274 348**	**483 372**	**400 584**	**Fonds syndicaux**		
Actif incorporel	0	0	0	0	Report à nouveau	3 085 668	2 985 139
Actif corporel	750 098	274 348	475 750	392 962	Résultat	155 315	100 529
Actif financier	7 622	0	7 622	7 622	Subventions d'investissement	23 940	25 940
					Total (I)	**3 264 923**	**3 111 608**
Actif circulant (II)	**73 188**	**0**	**73 188**	**115 420**	**Provisions (II)**	**0**	**0**
Stocks et fornitures	0	0	0	0	**Fonds dédiés (III)**		
Créances	73 188	0	73 188	115 420	Dettes financières	0	0
Disponibilités (III)	**2 812 303**	**0**	**2 812 303**	**2 675 367**	Dettes diverses	105 308	81 291
					Total (IV)	**105 308**	**81 291**
Comptes de régularisation (IV)	**1 368**		**1 368**	**1 528**	**Comptes de régularisation (V)**		
Total (I + II + III + IV)	**3 644 580**	**274 348**	**3 370 231**	**3 192 899**	**Total (I + II + III + IV + V)**	**3 370 231**	**3 192 899**

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

COMPTE DE RESULTAT

Charges	31/12/2016	31/12/2015	Produits	31/12/2016	31/12/2015
Charges d'exploitation (I)	**483 454**	**499 289**	**Produits d'exploitation (I)**	**628 598**	**585 736**
Achats	12 444	14 662	Cotisations	519 884	512 075
Autres achats et charges externes	138 654	143 880	Prestations de service	40 615	18 480
Impôts et taxes	14 420	17 005	Subventions	30 000	0
Charges de personnel	281 212	288 051	Autres produits	3 330	4 440
Autres charges	0	0	Transferts de charges	34 769	50 741
Dotations aux amortissements	36 724	35 691	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Dotations aux provisions	0	0			
Charges financières (II)	**0**	**-61**	**Produits financiers (II)**	**9 591**	**21 162**
Charges exceptionnelles (III)	**0**	**6 600**	**Produits exceptionnels (III)**	**2 000**	**2 000**
Impôts société	**1 420**	**2 540**			
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)			**Contributions de financement Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)**		
Total (I + II + III + IV)	484 874	508 368	**Total (I + II + III + IV)**	640 189	608 898
Solde créditeur : Excédent	**155 315**	**100 530**	**Solde débiteur : Déficit**	**0**	**0**

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Faits caractéristiques

Conformément à la loi n° 2008-789 du 20 août 2008, les organisations syndicales et professionnelles doivent respecter des obligations comptables et nommer des commissaires aux comptes selon un calendrier progressif. Les articles L. 2135-1 à L. 2135-2 du Code du travail imposent à compter de 2009 l'établissement de comptes (bilan, compte de résultat et une annexe). Contrairement aux années précédentes établies à partir de la trésorerie, les comptes établis depuis 2009 comprennent les créances et les dettes à la clôture.

Dans le bilan d'ouverture de l'exercice 2009, les éléments d'actif ont été comptabilisés pour leur valeur vénale, la contrepartie a été comptabilisée en fonds propres.

Courant septembre 2017, les travaux de réhabilitation partielle et d'extension du bâtiment ont démarrés. C'est travaux sont comptabilisés au 31.12.16 au compte 231000 « immobilisation en cours » pour un montant de 120 831.60 €. La fin des travaux est prévue courant 2017. Le coût des travaux sera autofinancé par la fédération.

Immobilisations corporelles

Le coût d'une immobilisation corporelle est constitué du prix d'achat, y compris les droits de douane et autres taxes non récupérables, des coûts directement attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus. L'activation des coûts cesse lorsque l'immobilisation corporelle est en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction.

Les charges financières liées à l'acquisition ou à la production d'une immobilisation ne sont pas intégrées dans le coût d'entrée de l'immobilisation.

Les immobilisations sont amorties en tenant compte de leur durée de vie prévue :

- Immeuble gros œuvre	30 ans
- Façade, étanchéité, terrasse	15 ans
- Agencements	10 ans
- Matériels informatiques	3 ans
- Mobiliers	3 ans

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

La valeur vénale du bâtiment a été déterminée par un notaire pour un prix de 550 000 €.

L'ensemble du mobilier de bureau a été estimé à 9 500 €.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Liste des filiales et participations

Les titres de la SARL ORIANE BTP sont détenus à 100 % (500 parts de 15,244 €) souscrits à la constitution de la société.

Les comptes clos au 31 mars 2016 présentent un chiffre d'affaires qui s'élève à 2 975 € et le résultat net ressort à 1 163 €, portant ainsi les capitaux propres au 31 mars 2016 à la somme de 36 485 €.

ETAT DES IMMOBILISATIONS et DES AMORTISSEMENTS

	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et dév.	0			0
Autres immo. Incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains	0			0
Constructions	596 728			596 728
Installations tech. Matériels	0			0
Autres immo. Corporelles				
Agencements	0			0
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	32 539			32 539
Emballages et divers	0			0
Immobilisations corporelles en cours	1 320	119 512		120 832
Avances et acomptes	0			0
Immobilisations corporelles	**630 587**	**119 512**	**0**	**750 098**
Participations	7 622			7 622
Créances rattachées à des participations	0			0
Autres titres immobilisés	0			0
Prêts et autres immobilisations financières	0			0
Immobilisations financières	**7 622**	**0**	**0**	**7 622**
TOTAL IMMOBILISE	**638 209**	**119 512**	**0**	**757 720**

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements référents aux éléments sortis et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et dév.	0			0
Autres immo. Incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	**0**	**0**	**0**	**0**
Terrains	0			0
Constructions	211 659	32 449		244 107
Installations tech. Matériels	0			0
Autres immo. Corporelles				
Agencements	0			0
Matériel de transport	0			0
Matériel de bureau	25 966	4 275		30 241
Emballages et divers	0			0
Immobilisations corporelles	**237 624**	**36 724**	**0**	**274 348**
TOTAL GENERAL	**237 624**	**36 724**	**0**	**274 348**

DETAIL DES CREANCES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations	0		0
Prêts	0		0
De l'actif circulant			
Fournisseurs débiteurs	0	0	0
Clients	46 789	46 789	0
Créances salariales	0		0
Créances organismes sociaux	0		0
Créances fiscales	0		0
Débiteurs divers	0	0	0
Divers produits à recevoir	26 399	26 399	0
Charges constatées d'avance	1 368	1 368	0
Total	**74 556**	**74 556**	**0**

DETAIL DE LA TRESORERIE

Année	31/12/15	31/12/16	Variation N / N-1	% Variation
Comptes bancaires	91 765,14	329 424,34	237 659,20	258,99%
Sicav	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00	0,00%
Livrets	759 735,41	920 457,40	160 721,99	21,15%
Comptes à terme	812 000,00	562 000,00	-250 000,00	-30,79%
Caisse	256,21	421,47	165,26	64,50%
Intérêts courus	11 609,84	0,00	-11 609,84	-100,00%
Trésorerie à la clôture	**2 675 366,60**	**2 812 303,21**	**136 936,61**	**5,12%**

ETAT DES PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges				0
Provisions pour impôts				0
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**	**0**	**0**
Sur immobilisations incorporelles				0
Sur immobilisations corporelles				0
Sur titres de participations				0
Sur autres immobilisations financières				0
Sur stocks				0
Sur comptes clients				0
Autres dépréciations				0
Dépréciations	**0**	**0**	**0**	**0**
TOTAL GENERAL	**0**	**0**	**0**	**0**

DETAIL DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières diverses	0	0		
Fournisseurs et comptes rattachés	32 384	32 384		
Personnel et comptes rattachés	12 286	12 286		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 327	45 327		
Impôt sur les bénéfices	1 420	1 420		
Autres impôts et taxes	109	109		
Autres dettes	0	0		
Produits constatés d'avance	0	0		
Total	**91 527**	**91 527**	**0**	**0**

CERTIFIÉ
Commissaire
aux Comptes

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Montant
Cotisations 2016	16 040
Rétrocessions Mayenne	358
Subvention CGMPE	3 000
Subvention FFB Régionale	7 000
SIST –Affranchissements Déc 2016	1 041
SMABTP - Affranchissements 4T2016	298
SAGENA – Affranchissements 4 TRI 2016	120
GEIQ BTP 61 - Affranchissements 12/2016	112
EDILIZIA - Affranchissements	966
EDILIZIA - Photocopies	1 198
EDILIZIA - Téléphone	2 034
SIST BTP - Loyer	1 801
SMABTP - Loyer	8 193
GEIQ BTP 61 - Loyers Nov/Déc 2016	988
Fafcea conseil 2016	1 650
Edilizia - Prestations de services administratifs	14 960
A2C - FFB	**5 235**
TOTAL	**64 995**

Détail des charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	16 177
Provision congés payés	12 286
Provision charges sur congés payés	6 772
Formation continue	985
Autres charges à payer	13 781
TOTAL	**50 003**

Subventions

Une subvention de 30 000 € a été obtenue, en 2009, de la Fédération Française du Bâtiment de Paris en vue de financer des travaux de rénovation des locaux. La subvention a été affectée aux travaux réalisés sur 2013. Une reprise de subvention est opérée depuis la mise en service des travaux, le 20 décembre 2013, au même rythme que la dotation aux amortissements soit sur 15 ans.

CERTIFIÉ
Le Commissaire
aux Comptes

In Extenso

FEDERATION DU BTP DE L'ORNE
Siège social : 21, avenue de Basingstoke

61002 - ALENÇON

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2016

Aux membres de la Fédération,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Fédération, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

Organisme concerné : EDILIZIA

Personne concernée : Madame Céline GALLET, administrateur de la Fédération du BTP de l'Orne et présidente de l'association EDILIZIA

Nature, objet, modalités : Assistance administrative effectuée par le secrétariat de la Fédération du BTP de l'Orne sur l'exercice 2016. L'indemnité est fixée à 80 € par facture émise par EDILIZIA. La somme de 14 960 euros a été facturée à ce titre au cours de l'exercice 2017.

ALENÇON, le 19 septembre 2017
Le commissaire aux comptes
IN EXTENSO ORNE

Sébastien RETAUX